

**Les cultures sont globalement déjà très développées. Avec la baisse des températures les vols d'insectes ont diminué. Il faut néanmoins rester prudents à proximité immédiate des chantiers de récolte ou de destruction de couverts, et dans les parcelles déjà colonisées sans protection sur la semence.**

## **BLE**

### **Certaines parcelles au seuil de traitement pucerons**

Les vols de pucerons deviennent plus sporadiques, mais sont toujours possibles sur de courtes distances à proximité de chantiers de récolte ou de destruction de couverts. En cas de vols, bien respecter le seuil de 10% de pieds colonisés surtout sur les parcelles à moins de 3 feuilles. Mais c'est plus souvent le seuil de présence pendant plus de 10 jours qui va déclencher les interventions. Utiliser une spécialité type [Cythrine L](#) à 0,25L/ha. Sur les semis les plus précoces (fin septembre) l'action insecticide des traitements de semence va arriver en bout de course par effet durée (5 semaines) et dilution (stade début tallage). Vérifier qu'il n'y ai pas de colonisation tardive.

Il n'y a plus de risque cicadelles même si l'on voit encore d'autres espèces moins frileuses que psammotettix aliénus s'activer.

Malgré la fraîcheur les limaces peuvent se réactiver dans les zones humides et motteuses. Par contre les blés à 3 feuilles et plus, résistent très bien à la plupart des attaques.

## **CIPAN**

La saison de destruction des CIPAN commence. Les engrais verts (biomax ...) restent en général un peu plus longtemps pour bénéficier au maximum de leurs effets en agriculture de conservation. Les couverts sont souvent constitués d'espèces gélives mais il faut qu'il gèle... Sur les couverts type moutarde, le gel et les méthodes de destruction mécaniques sont d'autant plus efficaces que le couvert est développé ce qui peut être contre intuitif. Les techniques économes type roulage agressifs (rouleaux Faca) sont d'autant plus efficaces que le couvert est développé et que le roulage est effectué en période de gel. En non labour c'est ensuite la vie du sol qui termine le travail avec un efficacité qui peut surprendre les laboureurs.

### **Quand détruire ?**

Hors aspects réglementaires, une moutarde qui fleuri, a déjà terminé de piéger l'azote du sol qu'elle peut piéger. Si l'aspect CIPAN (Piège A Nitrate) est le seul objectif visé, on peut donc détruire pour permettre au sol de commencer à reconstituer ses réserves hydriques sans délai. C'est un argument recevable en sol à forte réserve hydrique qui peut avoir du mal à la reconstituer en cas d'hiver sec. En sol séchant c'est moins vrai car même après une destruction tardive, la réserve se reconstitue plus facilement puisqu'elle est plus limitée. De plus années après années, une destruction tardive récurrente finit par avoir un effet sur la teneur en matière organique, donc sur l'augmentation de la réserve hydrique (et la CEC), toujours intéressant dans ces sols. Plus généralement, plus on s'oriente vers une stratégie de conservation des sols, plus on aura tendance à retarder la destruction, et à employer des méthodes type roulage qui dispensent progressivement des ressources alimentaires à la vie du sol. On parle alors plutôt d'Engrais Vert, même s'ils servent aussi de piège à nitrates.

Dans tous les cas, éviter de déposer au sol une couche de végétaux broyés que l'on enfouit ensuite par un labour en conditions plus ou moins anaérobies source de fermentation et de

dénitrification. Outre que ce n'est pas très bon pour le sol, le méthane et le protoxyde d'azote sont des molécules 30 et 300 fois plus impactantes pour le réchauffement climatique de le dioxyde de carbone.

Le compostage de surface accélère la décomposition tout en stimulant l'activité biologique du sol. Dans tous les cas la destruction doit intervenir avant la production de graines (couvert ou adventices).

**Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 31 octobre 2017 (BSV G.C. N°36), par F.Dumoulin, conseiller grandes cultures à la Chambre d'agriculture de l'Oise.**

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : C. Adam, C. Chatain, J.Dacquain, F. Dumoulin, H. Hémerlyck, B. Schmitt, F.Vigneron, A. Warin, S.Wieruszeski, V. Yver. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,... ).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

***La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.***